

RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE MASCULINE

CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL

SAISON 2020-2021

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

WWW.FSCF.ASSO.FR



PREAMBULE

Le présent document a pour but d'aider et d'aiguiller les associations souhaitant participer au championnat national individuel de gymnastique masculine.

Détachés du programme fédéral d'activité, les prérequis et les différentes étapes de ce championnat sont réunis en un seul et même document afin d'en faciliter l'utilisation.



1. TABLE DES MATIERES

| 2. L | LA LICENCE FSCF3 | | | | | |
|-------|--|----|--|--|--|--|
| 3. C | ATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2020-2021 | 3 | | | | |
| 4. D | ATE D'INSCRIPTION | 3 | | | | |
| 5. RI | EGLES GENERALES | 3 | | | | |
| 5.1 | ORGANISATION | 3 | | | | |
| 5.2 | REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE | 4 | | | | |
| 5.3 | REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION | 7 | | | | |
| 6. EF | PREUVES - COTATION - FACTEURS DE NOTATION | 8 | | | | |
| 7. C | ONDITIONS PARTICULIERES | 9 | | | | |
| 7.1 | CHAMPIONNAT HONNEUR | 9 | | | | |
| 7.2 | CHAMPIONNAT SENIOR – 1ERE CATEGORIE | 9 | | | | |
| 7.3 | TABLEAU DES CATEGORIES ET DES EPREUVES | 10 | | | | |
| 8. RI | ECOMPENSES ET CLASSEMENTS | 12 | | | | |



2. LA LICENCE FSCF

Gymnastes : La présentation de la licence AC (Activité Compétition) avec la mention « gymnastique masculine » est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat, conformément aux RGA (Règlements Généraux des Activités) et RSA (Règlement Spécifique de l'Activité). La non-présentation de cette licence entraînera la non-participation à la compétition. Néanmoins, si un fichier prouvant que le gymnaste est licencié peut être produit, il sera autorisé à concourir, s'il est en mesure également de prouver son identité.

Juges : Seuls les juges licenciés pourront s'inscrire, et ne seront comptabilisés dans les quotas de l'association. Leurs licences seront vérifiées via le logiciel fédéral en amont des championnats, les juges absents du listing seront contactés et devront se mettre en règle avant le championnat.

3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX - SAISON 2020-2021

| Benjamin | Minime | Cadet | Junior | Senior | Vétéran |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| <mark>2008 -</mark> | <mark>2006 -</mark> | <mark>2004 -</mark> | <mark>2002 -</mark> | 2001 et | 1986 et |
| <mark>2009</mark> | <mark>2007</mark> | <mark>2005</mark> | <mark>2003</mark> | <mark>avant</mark> | <mark>avant</mark> |

4. DATE D'INSCRIPTION

Le 15 MARS 2021 dernier délai

5. REGLES GENERALES

5.1 **ORGANISATION**

Ce championnat concerne les catégories individuelles suivantes :

- Honneur
- Senior 1
- Senior 2
- Vétéran
- Junior 1
- Junior 2
- Cadet 1
- Cadet 2
- Pupille 1 (Benjamin et Minime)
- Benjamin 2
- Minime 2

Un gymnaste ne peut s'engager que dans une seule catégorie.



Modifications d'engagement : Les demandes de changement de catégorie doivent être formulées par écrit et adressées à la FSCF. Elles doivent être accompagnées d'un chèque de 20 euros pour tout changement de catégorie après publication de l'organigramme.

La commission nationale de gymnastique masculine est seule habilitée pour prendre toutes décisions concernant ces championnats, y compris pour les cas non prévus au présent règlement.

Les questionnaires techniques permettent de prévoir le déroulement des épreuves, d'établir un horaire de passage, d'organiser le contrôle des licences et le jury.

Les questionnaires logistiques permettent de prévoir l'organisation logistique de la compétition. Ils sont transmis au comité d'organisation local.

L'organisation et les consignes du jury pour chaque épreuve, seront précisées sur le site internet de la fédération (Organigramme, horaires).

Pour les cas particuliers le jour de la compétition, le directeur de concours est habilité à prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des épreuves

5.2 REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE

5.2.1 DISCIPLINE GENERALE

Sous peine de privation de récompenses, les gymnastes ayant participé à la compétition sont tenus :

- de participer aux productions gymniques du palmarès pour lesquelles ils auront été désignés
- de participer aux remises des récompenses en tenue gymnique
- de se conformer aux directives données par les officiels
- circuler ou stationner sur le plateau de compétition en dehors de leur temps de compétition
- quitter les vestiaires ou pénétrer sur les plateaux de compétition si ce n'est en formation régulière
- pénétrer dans les endroits interdits aux associations
- occuper des places réservées au public

Les entraineurs sont tenus d'exercer une surveillance constante sur leurs gymnastes.

La commission nationale se réserve le droit d'appliquer l'article 54 des règlements généraux des activités pour toutes fautes graves.

Chaque gymnaste doit se présenter à toutes les épreuves du concours auquel il participe.

Pour une préparation spécifique à l'agrès, l'échauffement des gymnastes est autorisé. Son temps minimum sera de 30 secondes, à condition que cette préparation soit coordonnée, disciplinée et qu'elle n'entraîne aucun retard sur l'horaire.

5.2.2 TENUE ET DISCIPLINE

Dans les concours et championnats, la tenue vestimentaire et le comportement du gymnaste, du moniteur et de l'assistant sont pris en compte. Toute infraction aux règles et exigences entraîne une pénalisation pour la tenue vestimentaire non réglementaire et un comportement indiscipliné; pour une infraction relative aux engins et pour un comportement de l'entraîneur, possibilité d'expulsion.



5.2.2.1 TENUE VESTIMENTAIRE DES GYMNASTES.

- Cheveux longs attachés
- Léotard avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé) sur le devant
- Sokol blanc ou de couleur unie pour le cheval d'arçons, les anneaux, les barres parallèles, la barre fixe et socquettes obligatoires avec ou sans chaussons
- Short autorisé pour le sol et la table de saut avec socquettes avec ou sans chaussons ou pieds nus
- Short autorisé sur tous les agrès en Benjamin 2 et Minime 2

Pénalisations : La pénalisation pour tenue vestimentaire non conforme porte sur la note individuelle du gymnaste, une seule fois par type de faute, par le président du jury après être averti par le responsable du jury de l'agrès.

5.2.2.2 TENUE VESTIMENTAIRES DES JUGES

Dans tous les concours et championnats, la tenue est obligatoire. Dans le cas où cette tenue ne serait pas respectée, le juge se pourrait se voir interdire l'accès du praticable ou des terrains.

Pour les dames

Pantalon gris ou blanc ou jupe grise ou blanche, corsage ou maillot de couleur blanche (ou pâle), blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

Pour les messieurs

Pantalon gris ou noir, chemise blanche ou couleur claire avec cravate, blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

5.2.2.3 RESPECT DE L'HORAIRE ETABLI

Lorsqu'un horaire est établi, les associations sont tenues de le respecter.

Les associations doivent se présenter à l'emplacement de leur épreuve 20 minutes avant l'horaire établi. Dans tous les cas, le président de jury pourra interdire la participation des gymnastes en raison de l'importance de leur retard.

5.2.2.4 DROITS ET DEVOIRS DE L'ENCADREMENT

5.2.2.4.1 L'entraîneur doit :

- être en tenue sportive
- soulever son gymnaste à la suspension aux anneaux et à la barre fixe, sans le pousser
- se tenir près de l'agrès aux anneaux, au saut, aux barres parallèles et à la barre fixe pendant l'exercice de son gymnaste pour des raisons de sécurité
- assister ou conseiller son gymnaste pendant la période des 30 s, suite à une chute et entre les deux sauts lors de la finale par appareil en équipe

Pendant la rotation entre deux agrès, un entraîneur (en aucun cas un gymnaste) pourra s'adresser au responsable du jury pour lui formuler une observation argumentée sur la note D et les déductions pour temps et ligne; aucune réclamation sur la note E. Cette intervention devra être rapide, courtoise et exceptionnelle. Après le départ de l'entraîneur, le responsable du jury délibérera avec les jurys de l'agrès du bien-fondé de la réclamation. La décision sera alors irrévocable.



5.2.2.4.2 L'entraîneur ne doit pas :

- modifier la hauteur des agrès : la préparation des agrès est permise pendant l'échauffement et les pauses (sauf en Pupille)
- déplacer le tapis supplémentaire (anneaux, saut, fixe) pendant l'exercice
- parler au gymnaste ou de l'aider pendant l'exercice
- discuter avec les juges pendant le déroulement de la compétition.

5.2.2.4.3 Présence des entraineurs sur les plateaux de compétition

| Championnat régional | Championnat national |
|---|---|
| Nombre d'entraîneurs à l'appréciation de la | 1 à 2 gymnastes : 1 entraîneur par association et par groupe. |
| commission technique concernée. | 3 gymnastes et + : 2 entraîneurs par association et par groupe. |

5.2.2.5 DROITS ET DEVOIRS DES GYMNASTES

5.2.2.5.1 Le gymnaste doit :

- se présenter correctement au jury à l'agrès au début et à la fin de l'exercice
- répéter (s'il le souhaite) son exercice s'il a dû l'interrompre pour des raisons indépendantes de sa volonté, après validation du président du jury
- s'entretenir (s'il le souhaite) avec son entraîneur pendant la période de 30s suite à une chute
- participer aux cérémonies des podiums en tenue gymnique.

5.2.2.5.2 Le gymnaste ne doit pas :

- retarder la compétition
- commencer l'exercice avant le signal et l'autorisation du responsable du jury ou des juges
- avoir un comportement indiscipliné (ex : magnésium au sol, endommager l'agrès)
- modifier la hauteur des agrès
- s'entretenir avec les juges en fonction pendant le déroulement de la compétition
- être torse nu sur le plateau de compétition
- quitter l'aire de compétition

Après l'échauffement ou pendant les pauses, la préparation des agrès est permise.

Toutes tenues et attitudes jugées non décentes par le directeur du concours, seront sanctionnées. Le directeur du concours décidera de la valeur de la pénalisation et/ou l'exclusion.



5.3 REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION

5.3.1 ENTRAINEURS ET JUGES

Aucun gymnaste ne peut être présenté par un membre du jury (juge).

5.3.2 GYMNASTE BLESSE EN COMPETITION

Si un gymnaste, par suite de blessure, ou indisposition, ne peut continuer son concours, l'entraîneur devra en aviser immédiatement le directeur du concours.

5.3.3 NON PARTICIPATION D'UN GYMNASTE A UN AGRES

Si un gymnaste ne souhaite pas se produire à un agrès particulier mais envisage de passer aux autres agrès du concours, il devra obligatoirement se présenter en tenue gymnique devant le jury. Le responsable du jury à l'engin lui attribuera alors la note 0.

5.3.4 JUGES

Les juges inscrits à une compétition doivent officier pour tous les horaires prévus y compris les finales par agrès. Tout retard ou départ anticipé entraînera une amende pour juge manquant.

| Nombre de gymnaste | Nombre de juges minimum | |
|---------------------|-------------------------|--|
| 1 à 4 gymnastes | 1 juge | |
| 5 à 8 gymnastes | 2 juges | |
| 9 gymnastes et plus | 3 juges | |

Niveau de juge demandé: 3ème échelon minimum.

Cas particulier un juge 2ème Echelon est autorisé si l'association présente au moins un juge de niveau fédéral.

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juge demandé en rapport avec le nombre de gymnastes inscrits, se verront appliquer une amende de 300 Euros par juge manquant, indépendamment du désistement de gymnastes. Dans le cas d'absence d'un juge en surnombre par rapport au nombre de gymnastes inscrits, aucune amende ne sera appliquée, si le juge informe le responsable du jury avant la compétition.



6. EPREUVES - COTATION - FACTEURS DE NOTATION

| | Honneur | Vétéran, Catégorie 1, Catégorie 2 | | |
|--|--|--|--|--|
| | 6 agrès libres | Catégorie 1 : 6 agrès libres Catégorie 2 : sol et saut libre / 4 agrès imposéss Benj.2 et Mini 2 : 6 agrès imposés | | |
| Difficultés FSCF 0,0 A 0,1 B 0,2 C 0,3 D 0,4 E 0,5 F 0,6 | Addition la sortie + 9 meilleures difficultés (F.I.G) 5 éléments dans un même groupe au maximum | Addition la sortie FIG ou FSCF + 7 meil- leures difficultés FIG 5 éléments dans un même groupe au maximum | | |
| Exigences Spécifiques (1 à 3) | 1 élément par groupe d'éléments code FIG valeur mini A Chaque exigence de groupe d'éléments remplie = + 0,5 pt | 1 élément par groupe d'élément code FIG valeur mini A Chaque exigence de groupe (1 à 3) d'éléments remplie 0,5X2= 1 pt | | |
| Sortie (groupe 4 sauf au sol) | FSCF/A/ B = 0 C = 0,3 D/ E = 0,5 | Valeur FSCF = 0,0 Valeur A = 0,2 Valeur B = 0,4 Valeur C/D/E = 0,6 | | |
| Points de Connexion | Pour des liaisons au sol et à la barre fixe | Pas de point de connexion | | |
| Note D | Difficultés + exigences + sortie - pénalisations jury D + points de connexion | Difficultés + exigences + sortie - pénalisations jury D | | |
| | Nombre de difficultés FIG | Nombre de difficultés FIG et sortie FSCF déductions note d'exécution | | |
| Note d'exécution maximale 10 points | déductions note d'exécution 7 éléments et plus - 0 point 5 à 6 éléments - 4 points 3 à 4 éléments - 6 points 1 à 2 éléments - 8 points aucun élément - 10 points | 6 éléments et plus - 0 pt 5 éléments - 2 pts 4 éléments - 4 pts 3 éléments - 6 pts 1 à 2 éléments - 8 pts aucun élément - 10 pts | | |
| Note finale | Note D (difficultés) + Note E (exécution) – pénalisations Resp jury | Note D (difficultés) + Note E (exécution) – pénalisations Resp jury | | |
| Hauteur de la table de saut | 1,35 m sauf pour les Pupilles (imposés ou libres) 1,20 m. | | | |



7. CONDITIONS PARTICULIERES

7.1 **CHAMPIONNAT HONNEUR**

Le Championnat national individuel Honneur est ouvert aux gymnastes Senior ou sur décision de la commission nationale, après demande motivée de l'association avant l'inscription.

| Catégories | Condition d'engagement | Championnat national individuel | Finale des coupes nationales N |
|---------------------------------------|------------------------|---|----------------------------------|
| Honneur Obligatoire | | Engagé au moins 1 fois en « Honneur » lors des 3 dernières années | |
| O ani an 4 | Obligatoire | Senior classé 1 ^{er} en N-1 ⁽¹⁾ | |
| Senior 1 | Libre | Seniors classés 2 ^{ème} et 3 ^{ème} en N-1 | |
| Junior 1 | Junior 1 Libre | | |
| Cadet 1 avec surclassement | I I Inre | | |
| Coupes Senior | Obligatoire | | 65 points et plus ⁽¹⁾ |
| Junior et Cadet avec surclassement | Libre | | 65 points et plus |
| Coupes Espoir Libre | | | 75 points et plus |

⁽¹⁾ Pour ces deux cas, après un délai de trois ans, le gymnaste pourra de nouveau se présenter au Championnat National individuel Senior 1ère catégorie s'il a obtenu moins de 60 points durant les trois dernières années.

CHAMPIONNAT SENIOR – 1ERE CATEGORIE 7.2

Le Championnat National individuel Senior 1 est ouvert uniquement aux gymnastes de la catégorie Senior

| Catégories | Condition d'engagement | Championnat national individuel | Finale des coupes nationales |
|------------|------------------------|---|------------------------------|
| Honneur | Libre | Moins de 60 points en catégorie « Honneur » après 3 ans | |



TABLEAU DES CATEGORIES ET DES EPREUVES 7.3

| Catégories techniques | Catégories d'âge | Sol | Arçons | Anneaux | Saut | Barres parallèles | Barre fixe | Epreuves Conditions particulières |
|--------------------------|---------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| Benjamin 2 | Benjamin | Imp Pupille (4º ou 5º) | Imp Pupille. (4° ou 5°) | Imp Pupille (4° ou 5°) | Imp Pupille (4° ou 5°) | Imp Pupille (4º ou 5º) | Imp Pupille (4º ou 5º) | 4ème et 5ème degrés Pupille : Programme Fédéral d'Activité. Notation suivant le Code de Pointage Fédéral. Les mouvements imposés sont majorés. Au saut possibilité 2 essais : 2ème sera retenu. Hauteur table de saut : 1,20 m. Tremplin autorisé aux arçons. |
| Minime 2 | Minime | Imp Pupille (4º ou 5º) | Imp Pupille (4° ou 5°) | Imp Pupille (4º ou 5º) | Imp Pupille (4º ou 5º) | Imp Pupille (4º ou 5º) | Imp Pupille (4º ou 5º) | 4ème et 5ème degrés Pupille : Programme Fédéral d'Activité Notation suivant le Code de Pointage Fédéral. Les mouvements imposés sont majorés. Au saut possibilité 2 essais : 2ème sera retenu. Hauteur table de saut : 1,20 m. Tremplin autorisé aux arçons. |
| Pupille 1 | Benjamin Minime | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories. La hauteur des barres parallèles hautes peut être abaissée. Tremplin autorisé aux arçons. Table de saut : Hauteur 1,20 m et 1 tremplin de 20 cm. |
| Cadet 2 | Cadet | Libre | Imp. Adulte (3°, 4° ou 5°) | Imp. Adulte (3°, 4° ou 5°) | Libre | Imp. Adulte (3°, 4° ou 5°) | Imp. Adulte (3°, 4° ou 5°) | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories. Les mouvements imposés 3e, 4e et 5e sont majorés. Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm. |



| Catégories techniques | Catégories d'âge | Sol | Arçons | Anneaux | Saut | Barres parallèles | Barre fixe | Epreuves Conditions particulières |
|--------------------------|---------------------------|-------|---|---|-------|---|---|---|
| Cadet 1 | Cadet | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Notation suivant le Code de Pointage Fédéral Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm |
| Junior 2 | Junior | Libre | Imp. Adulte (3°, 4° ou 5°) | Imp. Adulte (3°, 4° ou 5°) | Libre | Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e) | Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e) | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories. Les mouvements imposés 3e, 4e et 5e sont majorés. Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm. |
| Junior 1 | Junior | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm |
| Senior 2 | Senior | Libre | Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e) | Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e) | Libre | Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e) | Imp. Adulte (3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e) | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm |
| Senior 1 | Senior | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Epreuves libres règlement aménagé autres catégories Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm |
| Vétéran | Vétéran | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | 5 ou 6 épreuves aux choix. Les 5 meilleures notes seront retenues. + 0,25 point par année de 35 ans à 40 ans. + 0,50 point par année supplémentaire après 40 ans. Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm |
| Honneur | Cadet Junior Senior | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Libre | Table de saut : Hauteur 1,35 m et 1 tremplin de 20 cm |



8. RECOMPENSES ET CLASSEMENTS

Onze titres seront mis en jeux. Ils seront attribués aux gymnastes classés 1er de chacune des catégories suivantes:

- CHAMPION NATIONAL HONNEUR
- CHAMPION NATIONAL SENIOR 1ère catégorie
- CHAMPION NATIONAL SENIOR 2ème catégorie
- CHAMPION NATIONAL VETERAN
- CHAMPION NATIONAL JUNIOR 1ère catégorie
- CHAMPION NATIONAL JUNIOR 2ème catégorie
- CHAMPION NATIONAL CADET 1ère catégorie
- CHAMPION NATIONAL CADET 2ème catégorie
- CHAMPION NATIONAL PUPILLE 1ère catégorie
- CHAMPION NATIONAL MINIME 2ème catégorie
- CHAMPION NATIONAL BENJAMIN 2ème catégorie

